



*Votre enfant va entrer en septembre au collège Lionel Terray,
bientôt le grand jour !*

*Voici quelques informations proposées par Mme Gliedener la
Conseillère principale d'Education (CPE).*

Le hall



Le hall est un lieu d'accueil pour les personnes extérieures au collège et un lieu de passage pour les élèves. Ces derniers n'ont pas l'autorisation d'y rester.

Le foyer



Le foyer est un lieu de vie convivial pour les élèves (entièrement rénové durant l'été 2019), équipé de tables et chaises mais aussi de fauteuils. Son accès est autorisé avant le début des cours le matin, pendant les récréations et durant le temps de cantine. On y trouve les bureaux de la CPE et des assistants d'éducation, ainsi que les casiers des 3èmes. Le foyer accueille aussi une fois par semaine l'association Horizons qui propose aux élèves en accès libre des activités autour des jeux de société.

La CPE, conseillère principale d'éducation



La CPE organise le service de la vie scolaire (les emplois du temps des assistants d'éducation et la mise en œuvre de leurs missions) et participe ainsi au bon fonctionnement de l'établissement. Elle s'assure que les élèves sont dans les meilleures conditions de vie durant les temps hors cours. Elle veille à l'assiduité et à la ponctualité des élèves, en collaboration étroite avec son équipe. Elle a également en charge le respect du règlement intérieur. Elle collabore quotidiennement avec l'ensemble de la communauté éducative et avec différents partenaires extérieurs. Toutes ses missions sont guidées par l'intérêt porté aux élèves, avec bienveillance et fermeté, dans l'écoute et le dialogue et en lien avec les familles. La CPE est une personne ressource pour les élèves. Ils peuvent la solliciter pour évoquer toute sorte de situations qui les ennuiant, qu'elle pourra soit régler directement, soit confier à un autre professionnel si le problème sort de son champs de compétences.

Les Aed, assistants d'éducation

Les Aed, parfois appelés « surveillants » forment, avec la CPE, le service de la vie scolaire. Ils sont en contact avec les élèves chaque jour et ont d'eux une connaissance fine et précieuse. Leurs missions sont variées, riches et tournées vers « le bien vivre ensemble ». Ils sont en charge des élèves durant tous les temps hors cours (entrées, sorties, heures de permanence, mouvements lors des intercourrs, récréations, demi-pension, ...). Ils veillent au respect du règlement intérieur mais ont également un rôle d'écoute, de conseil et d'échanges auprès des élèves. Leur bonne connaissance de ceux-ci leur permet de recueillir des informations utiles au bon fonctionnement du collège et aussi d'alerter la CPE en cas de situations inquiétantes. Ils assurent, en parallèle de tout cela, un travail administratif quotidien qui permet un suivi précis des élèves et des missions administratives plus ponctuelles qui visent à faciliter la communication du collège.

Le pôle Ulis



Le collège accueille une Unité Locale d'Inclusion Scolaire. Les élèves de l'Ulis, bien qu'inclus dans un certain nombre de cours avec leur classe de rattachement, ont régulièrement cours dans deux salles dédiées au dispositif. Ces deux salles sont situées près du foyer et des bureaux de la vie scolaire, ce qui permet à ces deux « pôles » d'avoir quotidiennement des échanges privilégiés.

Les deux salles de permanence ou salles d'étude, salle Chartreuse et salle Vercors



Elles accueillent les élèves lorsqu'ils n'ont pas cours : le matin et le soir (avant le début ou après les cours) pour les élèves en Régime 1, en journée lorsque les élèves ont « des trous » dans leurs emplois du temps ou lorsqu'un professeur est absent.

La plus petite des deux salles reçoit aussi les élèves lorsqu'ils ont été mis en retenue.

Les élèves en permanence sont pris en charge par les assistants d'éducation. Les élèves ont tout intérêt, pendant ces heures, à s'avancer dans leurs devoirs. L'assistant d'éducation présent, s'il en a les compétences, peut les aider en cas de besoin.

Les élèves peuvent, s'ils en font la demande en amont auprès de la vie scolaire, avoir accès à une petite salle informatique, la salle Belledonne, située dans le foyer, afin d'effectuer des travaux nécessitant l'usage d'un ordinateur ou un accès à internet.

Les casiers



Tous les élèves du collège ont un casier individuel qui leur est prêté en début d'année. Ils doivent donc être en possession d'un cadenas, de préférence à clé. Il est fortement recommandé aux élèves de ne pas laisser d'objets de valeur dans leur casier. Chaque niveau de classes a un secteur de casiers dédié.

Le réfectoire



Les élèves qui déjeunent à la cantine sont des demi-pensionnaires. Ils sont nombreux au collège Lionel Terray. Il est donc indispensable qu'ils se montrent patients et disciplinés, notamment lors de l'attente pour entrer dans le réfectoire. Une fois à l'intérieur, ils peuvent déjeuner avec leurs amis à la table de leur choix, dans le respect des personnels qui les servent et du lieu que ces mêmes personnels entretiennent. Les élèves sont munis d'une carte de cantine fournie à leur arrivée au

collège en 6^{ème} et rendue à la fin de la 3^{ème}. Ils doivent en prendre soin et la présenter tous les jours à l'entrée du self.

L'administration



Le pôle administratif situé au 1^{er} étage du collège abrite cinq bureaux (Chefs d'établissement, secrétariats, Intendance). Les élèves peuvent s'y rendre en cas de besoin selon des horaires spécifiques ou sur rendez-vous, ou encore s'ils y sont convoqués.

Le CDI (Centre de documentation et d'information)



Le CDI, géré par la professeure documentaliste est un lieu accueillant et attractif. Les élèves y trouvent des ressources documentaires disponibles sur des supports variés et un conseil avisé.

Ils ont accès au CDI durant certaines récréations, sur le temps de cantine et pendant les heures de permanence. La capacité d'accueil du CDI ne permet pas toujours d'accueillir tous les élèves qui le souhaitent, mais le temps d'accueil étant important sur la semaine, normalement, chacun doit pouvoir être satisfait.

La professeure documentaliste forme tous les élèves à l'usage du CDI durant leur année de 6^{ème} pendant des heures prévues dans leurs emplois du temps.

Le pôle médico-social



Le collège Lionel Terray ne bénéficie pas d'une assistante sociale à demeure. Cependant, en cas de besoin, une assistante sociale de secteur se rend disponible. Aussi, il est nécessaire de faire appel en premier lieu à un personnel de direction, à la CPE ou à l'infirmière de l'éducation nationale.

L'infirmière de l'éducation nationale, partagée sur plusieurs établissements scolaires, est présente au collège une journée par semaine. Elle peut recevoir les élèves en cas de nécessité de soins, ou pour parler. Elle est le relai privilégié avec le médecin scolaire dont la présence n'est que ponctuelle. L'infirmière est partie prenante de la mise en place des PAI, des PPS et de toutes les situations nécessitant son expertise. Elle connaît bien les élèves et travaille en lien étroit avec les différents membres de la communauté éducative, parmi lesquels les familles. Elle mobilise également ses compétences pour faire de la prévention.

Lorsqu'elle n'est pas là, c'est la vie scolaire (CPE ou Aed) qui prend en charge les élèves qui auraient besoin d'elle. Ces personnels n'ont pas le droit de donner des médicaments aux élèves. La vie scolaire informe l'infirmière si les situations traitées le nécessitent.

Le professeur principal

Le professeur principal d'une classe est celui ou celle qui suit tout au long d'une année scolaire la vie d'une classe, d'un point de vue collectif et individuel.

Tout professeur, quelle que soit sa discipline, peut être professeur principal. Il recueille de nombreuses informations et est le relai entre les membres de l'équipe pédagogique de la classe, la CPE, la Direction, les familles, ... Il partage les informations utiles à la réussite des élèves aux personnels selon leur domaine d'expertise.

Le professeur principal est un interlocuteur privilégié pour les élèves de la classe dont il a la charge. Il communique avec eux sur le fonctionnement et les attentes de l'établissement, fait le point avec eux sur leur travail scolaire, sur le climat et l'ambiance de la classe, collectivement et individuellement.

Il porte la parole de l'équipe pédagogique lors des conseils de classe et échange régulièrement avec les familles.

Le conseil de classe

Le conseil de classe se réunit trois par an, à la fin de chaque trimestre. Il est composé du chef d'établissement qui le préside (Principal(e) pour les 5èmes et les 3èmes, et Principal(e) adjoint(e) pour les 6èmes et les 4èmes), des professeurs de la classe dont le professeur principal récapitule les avis, des deux parents délégués de la classe, des deux élèves délégués élus par leurs camarades, de la CPE si c'est possible et de la psychologue de l'éducation nationale en charge de l'orientation si c'est nécessaire.

Le conseil de classe examine la situation de la classe d'un point de vue collectif et la situation de chaque élève individuellement. Le travail et les résultats scolaires principalement, mais aussi le comportement des élèves sont au cœur des discussions. A l'issue de cette réunion, les bilans de fin de trimestre sont mis à la disposition des familles (En mains propres, sur Pronote ou par courrier selon le trimestre et la situation de l'élève).

Le carnet de correspondance



Le carnet de correspondance est un outil de communication entre le collège et les familles très précieux. Les élèves doivent le présenter dès le matin à l'assistant d'éducation posté au niveau de la grille d'entrée ainsi qu'en fin de journée en partant. Ils doivent également le présenter à tout adulte qui le leur demande.

En cas d'oubli du carnet de correspondance, une ½ de retenue est donnée à l'élève le soir même. Les parents en sont informés par la vie scolaire par téléphone.

Le carnet renseigne les personnels du collège sur l'identité de l'élève, son emploi du temps, son régime et leur permet de transmettre toutes sortes d'informations aux familles :

- Organisation d'événements, de séances particulières, etc... dans le collège
- Distribution/Rendus de documents
- Dysfonctionnements dans le travail ou le comportement de l'élève
- Billets d'absences
- Pages de retards
- Autorisations de sortie
- Propositions de RDV...

Les familles doivent donc prendre le temps de le lire dans son ensemble et de le signer très régulièrement.

Ce carnet, que l'élève doit toujours avoir en sa possession, complet et correctement tenu, sera présenté à chaque demande de l'administration ou des professeurs et visité régulièrement par les parents.

